

Montréal, le 22 mai 2015

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À :** Tous les participants

**Objet :** Établissement d'un mécanisme de réglementation incitative assurant la réalisation de gains d'efficience par le distributeur et le transporteur d'électricité  
**Dossier de la Régie : R-3897-2014**

---

Chères consœurs, chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) a reçu des participants leur planification en vue de l'audience dans le dossier mentionné en titre.

L'audience se déroulera donc comme suit : les représentants de Elenchus, dont les curriculum vitae sont joints à la présente, présenteront leur rapport pendant une trentaine de minutes et les participants pourront, par la suite et par ordre alphabétique, leur poser des questions pendant 30 minutes. Le Transporteur et le Distributeur seront les derniers à poser leurs questions et bénéficieront d'une heure à ces fins.

Ainsi, l'audience aura lieu dans la Salle Krieghoff des locaux de la Régie à Montréal, **à compter de 9h le 27 mai 2015** et se poursuivra au plus tard jusqu'à 17h le même jour. La journée du **28 mai 2015** ne sera donc pas requise à ces fins.

Veuillez agréer, chers consœurs, chers confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml

p.j.